



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'Economie et des Finances

Secrétariat Permanent pour le Suivi des Politiques
de Réformes et des Programmes financiers

NEWSLETTER

TROISIEME TRIMESTRE 2024

**Bulletin trimestriel d'informations sur les
performances économiques et financières du Togo**

**Nomination d'un nouveau gouvernement, deux actions de
notation positives et progrès continus dans le score CPIA**



Table des matières

Actualités sur la notation de crédit

3

Actualités macroéconomiques

4

Fonds monétaire international

4

Exportations

4

Activités gouvernementales

5

Nouveau gouvernement

5

Actualités budgétaires

5

Gestion budgétaire

5

Industrialisation

6

Plateforme industrielle d'Adétikopé

6

Nouvel investissement industriel

6

Renforcement des relations internationales

8

Soutien croissant des organisations multilatérales

8

Renforcement continu des relations bilatérales

10

Social, environnemental et gouvernance

12

Le Togo améliore ses politiques publiques et institutionnelles

12

Les progrès dans les réformes environnementales

13

Les progrès en matières sociales

13



Actualité sur les notations de crédit

S&P Global Ratings

Le 13 septembre 2024, l'Agence Standard & Poor's (S&P) a relevé la perspective de la notation du Togo de « Stable » à « Positive », et a affirmé la notation à « B »

- ▶ Cette décision de l'agence résulte des **avancées majeures** réalisées par le Togo depuis sa première notation en 2019. La perspective « Positive » reflète l'opinion de S&P selon laquelle le Togo continuera de maintenir son « **momentum économique tout en poursuivant sa consolidation budgétaire et en réduisant ses déséquilibres extérieurs** ». Au-delà de la poursuite de l'excellente **dynamique de réformes au niveau du climat des affaires**, l'agence note que ces bons résultats ont été possibles grâce aux **atouts stratégiques dont dispose le Togo** et qui permettent au gouvernement et au secteur privé d'investir de plus en plus.
- ▶ L'agence indique qu'elle **pourrait relever la note du Togo à « B+ »** si cette tendance se poursuit au cours des douze prochains mois.

MOODY'S

Le 27 septembre 2024, Moody's a relevé la perspective de la notation du Togo de « Négative » à « Stable » et a affirmé la notation à « B3 »

- ▶ Moody's a relevé la perspective du Togo à « Stable », soulignant les **progrès significatifs dans la consolidation budgétaire en cours**, avec une hausse annuelle des recettes budgétaires de 0,8 point de pourcentage du PIB par rapport à 2023, qui a contribué à réduire le déficit budgétaire.
- ▶ L'Agence salue les efforts entrepris pour **réduire les risques de liquidité** grâce à l'accès à des financements concessionnels, notamment via le **programme soutenu par le Fonds monétaire international** signé en mars 2024. Moody's met aussi en avant la **croissance solide du Togo**, soutenue par des réformes favorables au climat des affaires, d'importants investissements et une diversification économique croissante, notamment soutenue par la Feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025. Moody's note aussi le **rôle clé de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé et du Port Autonome de Lomé** dans le développement des secteurs manufacturier, de transport et de logistique.
- ▶ Moody's souligne également les **progrès du Togo** dans les indicateurs « efficacité du gouvernement » et « qualité de la réglementation » **dans les Indicateurs mondiaux de gouvernance** de la Banque mondiale.



Actualités macroéconomiques

Fonds monétaire international



Publication du rapport de la mission du Fonds monétaire internationale à Lomé dans le cadre de l'Article IV

- ▶ Le Fonds monétaire international (FMI) a mené une mission au Togo du 29 mai au 7 juin 2024, dans le cadre de l'Article IV. Le rapport de mission a été publié le 23 septembre 2024.
- ▶ Le FMI a noté des **progrès significatifs et des résultats positifs au sein de l'économie togolaise**. L'expansion budgétaire post-COVID mise en œuvre en réponse aux chocs a notamment contribué à maintenir une **forte croissance économique**. Les **perspectives macroéconomiques sont favorables**, soutenues par le début d'une consolidation budgétaire en 2023 et d'une **augmentation des recettes fiscales**. Le FMI salue également des **activités économiques dynamiques** dans la zone économique spéciale du Togo, une **faible inflation**, et un **déficit du compte courant bien maîtrisé**.
- ▶ Sur le plan de développement durable, le FMI souligne un **progrès continu vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable**.
- ▶ Le FMI prévoit, par ailleurs, des **perspectives favorables** pour le Togo, avec une croissance de 5,3% en 2024 et une hausse continue des recettes fiscales dans les années à venir. Cependant, les autorités togolaises poursuivent leurs efforts en espérant dépasser ce taux pour atteindre 6,6% en 2024 et 6,8% en 2025.

Exportations



L'Inde, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire deviennent les principaux destinataires des exportations togolaises au troisième trimestre de 2024

- ▶ D'après l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques (INSEED), le Togo a **exporté en valeur l'équivalent de 213 milliards FCFA** au cours du troisième trimestre de 2024.
- ▶ Parmi les destinataires des produits exportés, **l'Inde figure en première position**, absorbant 20,1% des exportations togolaises en valeur durant le troisième trimestre 2024. **Les pays de la zone UEMOA** ont importé, quant à eux, près de **45,1% des produits togolais exportés** en valeur.
- ▶ Les **phosphates** et leurs dérivés demeurent le **principal produit exporté**, représentant **18,6% des exportations**. À cela s'ajoutent les **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (à l'exclusion des huiles brutes)** qui complètent la liste des produits phares exportés par le pays au cours de cette période, avec une part relative de 7,9%.



Activités gouvernementales

Nouveau gouvernement



Le 20 août 2024, un nouveau gouvernement est formé avec la nomination de nouveaux ministres dont Essowè Georges Barcola, en tant que Ministre de l'Économie et des Finances

- **Monsieur Essowè Georges Barcola, spécialiste des finances publiques, occupe désormais ce portefeuille stratégique.** Il a auparavant occupé les postes de directeur général de la Loterie Nationale Togolaise (LONATO) et de Commissaire au sein de la Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Actualités budgétaires

Gestion budgétaire



Mise en œuvre de la budgétisation sensible au dividende démographique pour 2025

- Le Togo fait partie des **pays désignés pilotes** pour l'expérimentation et la mise en œuvre de la **budgétisation sensible au dividende démographique** dans la gestion des finances publiques. Cette budgétisation permettra de capitaliser les **effets de l'accroissement de la population sur la situation socio-économique afin d'agir sur les allocations budgétaires dans des secteurs stratégiques.**
- La préparation de cette nouvelle thématique dans la gestion des finances publiques, énoncée dans la lettre de cadrage budgétaire en octobre 2024, a permis de relever l'articulation entre la budgétisation sensible au genre et la budgétisation sensible au dividende démographique en vue de leur intégration dans le « Document Budgétaire Sensible au Genre 2025 ».



Forte progression des recettes budgétaires au premier semestre 2024

- D'après les données du rapport sur l'exécution du budget, les **recettes fiscales ont atteint 244 milliards FCFA** au premier trimestre 2024 et 516 milliards au deuxième trimestre, soit une **augmentation de 14%** par rapport à juin 2023. Cette croissance s'inscrit dans l'objectif d'augmenter les recettes fiscales de 0,5% du PIB par an sur le moyen terme.
- Cette hausse reflète la **dynamique de renforcement du recouvrement fiscal au Togo**, contribuant ainsi aux réalisations budgétaires prévues par l'exécutif.
- Les recettes non-fiscales ont augmenté de 13 milliards FCFA au deuxième trimestre 2024 par rapport au premier trimestre et se chiffrent à 25 milliards FCFA, soit un taux de recouvrement de plus de 60% à fin juin 2024.
- En septembre 2024, le FMI a **salué les efforts du Togo en matière de politique fiscale** et de gestion économique, notamment en ce qui concerne l'amélioration des performances dans la collecte des taxes et des impôts. Ces progrès ont permis une **mobilisation accrue des ressources** en faveur des actions de l'État.



Industrialisation (1/2)

Plateforme industrielle d'Adétikopé



Digitalisation du port sec de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA)

- ▶ La PIA a lancé, le 19 septembre 2024, une **plateforme numérique dédiée à la gestion logistique**, dans le cadre de la digitalisation de ses services.
- ▶ Cette plateforme permet :
 - **L'optimisation des opérations** au port sec en permettant un suivi en temps réel du déplacement des conteneurs, depuis leur arrivée au Port Autonome de Lomé jusqu'à leur acheminement au port sec de la PIA.
 - La **simplification des processus administratifs**, comme la gestion des factures, l'émission des bons de livraison et une solution de paiement en ligne.



Nouvel investissement industriel (1/2)



Nouveau financement du groupe industriel allemand Heidelberg Materials dans le ciment

- ▶ Le groupe industriel allemand **Heidelberg Materials**, deuxième plus grand producteur mondial du **ciment**, a annoncé en septembre 2024 de **nouveaux investissements au Togo afin de financer des solutions durables dans la production du ciment** avec l'utilisation des matériaux alternatifs. L'objectif de l'investissement sera de produire du ciment à zéro carbone.
- ▶ Heidelberg Materials est actif au Togo, avec un portefeuille d'investissement estimé à 400 millions EUR et emploie plus de 1 000 personnes sur le territoire togolais.



Industrialisation (2/2)

Nouvel investissement industriel (2/2)



Nouvelles entreprises opérationnelles à fin octobre 2024

- ▶ Sur cette période, **31 nouvelles entreprises sont opérationnelles** dont 19 inscrites au régime du code des investissements et 12 inscrites au régime de la zone franche.
- ▶ Le montant global des investissements prévus par ces nouvelles entreprises est de **196 298 363 620 FCFA** dont **159 068 126 959 FCFA (81,03%) au code des investissements puis 37 230 236 661 (18,97%) en zone franche**. 3 697 emplois sont prévus dont 1588 en zone franche et 2 109 au code des investissements.
- ▶ Les secteurs des entreprises nouvellement agréées au code des investissements : 38% des entreprises exercent dans le domaine agroalimentaire, 27% dans le domaine de transformation industrielle plastique, 16% dans le domaine de l'élevage, 11% dans l'assemblage d'engins motorisés puis 8% dans l'acquisition d'engins et d'équipements de bâtiments et de travaux publics pour location.
- ▶ Les secteurs des entreprises nouvellement agréées en zone franche : 28% sont dans la transformation agroindustrielle, 19% sont des industries d'assemblages de plastique, 17% sont dans la confectionnement des vêtements, 9% sont dans la production de papier, 9% dans le secteur de l'énergie, 9% dans l'assemblage d'équipements médicaux et informatique puis 9% dans l'Industrie cosmétique et parfumerie.
- ▶ En zone franche, 34% des entreprises nouvellement agréées sont détenues par les nationaux et 66% sont des investissements directs étrangers notamment de l'Inde, le Liban, la Chine, l'Italie, la côte d'ivoire, le Burkina-Faso et le Congo.
- ▶ Au code des investissements, 48% des entreprises nouvellement agréées sont détenues par les nationaux puis 52% sont des investissements directs étrangers notamment de l'Inde, la France, le Liban, la Chine, la côte d'ivoire, le Bénin, la Gambie.



Renforcement des relations internationales (1/4)

Soutien croissant des organisations multilatérales (1/2)



Le Togo reçoit un appui financier du Fonds international de développement agricole pour son secteur agricole

- ▶ Le **Fonds international de développement agricole (FIDA)** a apporté en juillet 2024 un appui financier de **2,4 millions USD** (1,5 milliard FCFA) au secteur agricole du Togo pour accompagner le « **Projet de soutien à la promotion du maraîchage agroécologique paysan du Togo** ».
- ▶ Ce financement vise à encourager les pratiques de production agroécologiques pour **améliorer les rendements et la qualité des légumes, tout en réduisant la pollution des sols et de l'eau**.
- ▶ Le projet affiche également des objectifs, comme :
 - La promotion des pratiques agricoles conformes aux normes en matière de protection de l'environnement;
 - La commercialisation des produits maraîchers;
 - Le soutien à la production d'intrants écologiques.
- ▶ Cette initiative s'inscrit dans la politique nationale du Togo qui vise à **renforcer la sécurité alimentaire et la durabilité des pratiques agricoles**, en **tenant compte des enjeux environnementaux** et socio-économiques du secteur.



Le Togo reçoit un prêt de 27 millions USD de la Banque africaine de développement pour développer ses filières agricoles stratégiques

- ▶ Le 19 juillet 2024, la **Banque africaine de développement (BAD)** a approuvé un **prêt de 27 millions USD** en faveur du Togo pour la mise en œuvre de la deuxième phase du « **Projet de transformation agro-alimentaire** ». Ce projet a pour objectif de créer un **pôle industriel** pour la **transformation des produits agricoles**, et d'établir une zone d'activité qui offrira des **opportunités aux jeunes et aux femmes** des régions de la Kara et des Savanes, au nord du pays.
- ▶ Les principaux objectifs du projet incluent :
 - **L'attraction d'investissements privés dans des filières agricoles** clés telles que le riz, le maïs, le soja, le sésame, la noix de cajou, et le poulet;
 - **La construction d'un parc agro-industriel à Broukou, situé au nord du pays**, avec des infrastructures telles que des réseaux de distribution électrique, un éclairage public et un bloc administratif et financier;
 - Le **renforcement des capacités des producteurs agricoles** dans les domaines de la production, de la transformation, de la conservation et de la commercialisation des produits agricoles.
- ▶ Le développement économique des régions au nord du pays constitue une priorité pour le gouvernement. Ainsi, **ce projet s'inscrit dans les efforts du gouvernement pour renforcer le développement socio-économique dans le nord du Togo**.



Renforcement des relations internationales (2/4)

Soutien croissant des organisations multilatérales (2/2)



Adhésion du Togo à la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation en septembre 2024

- ▶ Le 2 septembre 2024, la **République togolaise** devient officiellement le **50^{ème} membre de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (ICEIC)**.
- ▶ L'ICEIC, basée à Djeddah en Arabie Saoudite, est un **assureur multilatéral** dont l'objectif est de **promouvoir les échanges commerciaux** entre ses pays membres et de **faciliter les investissements directs étrangers**.
- ▶ Grâce à cette adhésion, les **opérateurs économiques togolais pourront bénéficier de crédits à l'exportation pour les produits fabriqués localement**, ce qui devrait contribuer à stimuler le développement socio-économique du pays.
- ▶ Lors de l'officialisation de l'adhésion, Khalid Khalafalla, principal responsable de l'ICEIC, a déclaré : « *Nous sommes déterminés à soutenir les ambitions économiques du Togo grâce à nos solutions robustes d'assurance et d'atténuation des risques. Ensemble, nous souhaitons favoriser le développement durable et la résilience économique dans la région.* »



Adhésion du Togo à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures en marge du neuvième Forum économique sino-africain (FOCAC 2024) en septembre 2024

- ▶ Le 4 septembre 2024, en marge du FOCAC 2024, **S.E.M. le Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé a présidé l'adhésion officielle de la République togolaise à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB)**.
- ▶ L'adhésion du Togo à l'AIIB permettra au pays **d'accéder à des financements pour des projets d'infrastructures à grande échelle, destinés à soutenir son développement durable**. Parmi les secteurs concernés figurent la santé, l'éducation, l'énergie, le numérique, le transport et l'accès à l'eau.
- ▶ Avec une capacité d'investissement de 54 milliards USD, **l'AIIB a pour objectif de financer des infrastructures durables à travers le monde**, tout en favorisant le développement économique et l'amélioration de la connectivité de ses pays membres.





Renforcement des relations internationales (3/4)

Renforcement continu des relations bilatérales (1/2)



Financement de 794 millions FCFA de l'Agence française de développement en faveur des enfants et des jeunes dans la région des Savanes, au nord du Togo

- ▶ En juillet 2024, l'**Agence française de développement** (AFD) et SOS France ont cofinancé à hauteur de **794 millions FCFA** la deuxième phase du « **Projet Approche régionale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse** ».
- ▶ Ce projet vise à **renforcer la sécurité et le bien-être des enfants et des jeunes en situation de vulnérabilité dans la région des Savanes**.
- ▶ Les principales actions du projet incluent :
 - **Le soutien aux besoins fondamentaux** : Fournir une assistance aux enfants et aux jeunes qui se retrouvent sans soutien familial, afin de garantir leur accès à des ressources essentielles;
 - **La lutte contre la radicalisation** : Apporter un soutien financier pour aider à lutter contre la radicalisation des jeunes.



Mission du Fonds saoudien de développement au Togo afin de promouvoir l'accès à l'eau

- ▶ En septembre 2024, une délégation du **Fonds saoudien de développement** a réalisé une mission d'évaluation au Togo pour examiner les résultats de la cinquième phase du « **Programme saoudien de puits de forage pour le développement rural du Togo** », financé à hauteur de **2,9 milliards FCFA**.



- ▶ Ce programme a permis de :
 - Réaliser 17 mini-adductions d'eau potable;
 - Installer 15 postes d'eau autonomes équipés de systèmes solaires dans les régions des Plateaux et de la Centrale.
- ▶ Cette initiative **s'inscrit dans l'objectif plus large** d'assurer une **couverture universelle en eau** au Togo d'ici 2030.



Renforcement des relations internationales (4/4)

Renforcement continu des relations bilatérales (2/2)



Participation au neuvième Forum économique sino-africain (FOCAC 2024) en septembre 2024

- ▶ Le 5 septembre 2024, S.E.M. le Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé a pris part au **neuvième Forum économique sino-africain (FOCAC 2024) à Pékin**. Lors de cet événement, la Chine a annoncé un **soutien financier de près de 50 milliards USD sur trois ans aux pays africains** pour soutenir des partenariats dans des secteurs clés comme le commerce, l'industrie, les infrastructures, la santé, l'agriculture, la formation, la sécurité et la culture.
- ▶ Ces initiatives permettront notamment de renforcer les relations bilatérales entre la Chine et les pays africains, notamment le Togo.
- ▶ **Plusieurs partenariats stratégiques ont été noués pour le Togo en marge de ce forum, dont :**
 - **Un protocole d'accord avec Huawei**, visant à renforcer la **collaboration dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)**, avec pour ambition de positionner le Togo comme un hub digital en Afrique de l'Ouest grâce à des infrastructures numériques renforcées.
 - **Un mémorandum d'entente avec le groupe chinois Haier** qui est spécialisé dans l'électroménager, la santé et l'énergie. Ce partenariat vise à apporter des solutions innovantes dans la **gestion de la chaîne de froid biomédicale, les équipements hospitaliers et les énergies renouvelables** au Togo.
 - **Rencontre** entre S.E.M le Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé et Du Fei, Président de la **China Road and Bridge Corporation (CRBC)**. La CRBC a exprimé son intérêt pour accompagner le Togo dans le **développement de ses infrastructures**.
 - **Rencontre** entre S.E.M le Président de la République Faure Essozimna Gnassingbé et une délégation du **China Africa Business Council (CABC)**, une organisation regroupant plus de 3 000 sociétés chinoises. La CABC a manifesté son souhait de **renforcer les partenariats** avec le Togo **dans divers secteurs**, tels que les infrastructures, la logistique, l'énergie, la biotechnologie, l'agriculture et l'industrie manufacturière.
- ▶ Ces initiatives sont cruciales pour le Togo dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de renforcement de ses infrastructures clés, tout en consolidant ses relations avec la Chine.





Social, environnemental et gouvernance (1/3)

Le Togo améliore ses politiques publiques et institutionnelles

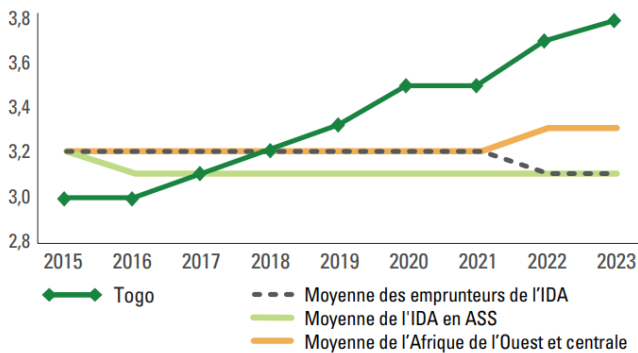


Le Togo figure dans le top 5 des pays en Afrique subsaharienne dans le rapport d'évaluation des politiques publiques et institutionnelles (CPIA) pour l'année 2023

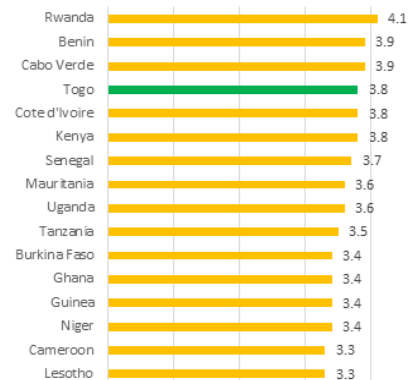
- ▶ Selon le rapport d'évaluation des politiques publiques et institutionnelles (CPIA), le pays a obtenu **une note globale de 3,8** pour l'exercice 2023; en hausse de 0,1 point par rapport à l'année précédente et se place au-dessus de la moyenne de l'Afrique de l'Ouest et centrale (**3,3**) et de la moyenne IDA en Afrique subsaharienne (**3,1**).
- ▶ Le **Togo se classe deuxième dans la zone UEMOA**, à égalité avec la Côte d'Ivoire (3,8), juste derrière le Bénin (3,9). Au niveau de l'Afrique subsaharienne, il **figure dans le top 5 des 39 pays évalués**, derrière le Rwanda, qui occupe la première place avec une note de 4,1, ainsi que le Bénin et le Cap-Vert (tous deux notés 3,9), aux côtés de la Côte d'Ivoire et du Kenya.

Tendance

NOTES GLOBALES DE LA CPIA



Score global CPIA 2023



- ▶ Cette performance a été possible grâce aux **politiques favorisant l'inclusion sociale et l'équité** ainsi que des **politiques de gestion et institutions du secteur public** à travers des réformes telles que :
 - Les modifications apportées au Code du travail qui prévoit désormais l'interdiction de licencier les femmes salariées pendant la période allant de la grossesse à l'allaitement. Elles garantissent aussi le versement de 100% du salaire pendant le congé de maternité;
 - Le programme de protection sociale qui a été étendu pour inclure des transferts en espèces pour les bénéficiaires et assister les ménages à faire face à l'inflation;
 - Les efforts de mobilisation des ressources domestiques ayant permis d'augmenter les recettes fiscales d'environ 0,7 point de pourcentage du PIB, pour atteindre 14,7% du PIB.



Social, environnemental et gouvernance (2/3)

Les progrès dans les réformes environnementales



Lancement de la phase opérationnelle d'un projet de système de transport visant à promouvoir la croissance verte et à réduire les émissions de carbone

- ▶ Dans le cadre du « **Programme multipays readiness** » financé par le Fonds vert pour le climat, le Togo prévoit l'**adoption d'un système de transport** pour promouvoir la croissance verte et **réduire les émissions de carbone**. Les principaux objectifs du programme incluent :
 - La **réduction des émissions** de gaz à effet de serre;
 - La promotion de la **mobilité durable**, via l'**expansion** et la **modernisation du réseau de transport public**.
- ▶ La mise en œuvre de ce projet **contribuera à l'atteinte des objectifs globaux du Togo en termes de lutte contre le changement climatique**, notamment la réduction des émissions des gaz à effet de serre de 31,14% à l'horizon 2030.



Lancement de l'atelier de marquage pour l'élaboration du budget vert de la République togolaise pour l'exercice 2025

- ▶ Le 22 juillet 2024, l'**atelier de marquage du budget vert a été lancé**, réunissant 120 participants de 22 ministères et 2 institutions. Cet atelier est une **étape clé dans l'élaboration du budget vert 2025**, visant à garantir que les ressources publiques soutiennent la lutte contre le changement climatique et la promotion d'une économie durable et résiliente.
- ▶ L'**intégration des considérations climatiques et environnementales dans le processus budgétaire est une priorité pour le gouvernement togolais**, qui, à travers ce budget, s'assure que les fonds publics soient dépensés de manière responsable et alignés avec les priorités écologiques nationales. Il contribue également à une meilleure traçabilité des ressources publiques, tout en renforçant la responsabilité des ministères et institutions impliqués dans la gestion des finances publiques.
- ▶ Ce processus fait partie d'une **stratégie plus large pour renforcer la résilience du pays face aux défis climatiques**, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les progrès en matières sociales (1/2)



Le taux d'accessibilité aux soins de santé atteint 91% au Togo

- ▶ Selon les données de juillet 2024, l'**accès aux soins de santé au Togo est passé de 71% en 2020 à 91% en 2023**. Cette avancée résulte principalement de la mise en œuvre de **divers projets et programmes**, notamment l'initiative Wezou, assurant la prise en charge des femmes enceintes et des nouveau-nés. 401 milles femmes enceintes ont bénéficié de cette initiative à fin 2023.
- ▶ Parallèlement, des **investissements majeurs** ont été réalisés dans les **infrastructures de santé**, et le **Projet d'Assurance Maladie Universelle (AMU)** est rendu opérationnel.



Social, environnemental et gouvernance (3/3)

Les progrès en matière sociale (2/2)



Mise en place d'un protocole de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG) au Togo

- **Un arrêté interministériel, pris en application de l'article 237 de la loi n° 2022-018, instaure un protocole visant une prise en charge globale et coordonnée des victimes de VBG.** Ce protocole repose sur une approche holistique et fixe les principes directeurs ainsi que les rôles des acteurs impliqués dans la prise en charge. Les VBG englobent les abus physiques, sexuels, économiques et psychologiques, ainsi que des pratiques telles que les mariages forcés et le cyberharcèlement, nécessitant une réponse adaptée et efficace.



La délivrance du livret foncier au Togo : un cadre juridique précisé

- **Un nouveau décret établit les conditions, les modalités de délivrance et la valeur juridique du livret foncier, en conformité avec le code foncier et domanial du Togo.** Ce livret constitue une preuve de propriété foncière, bien qu'il soit distinct du titre foncier obtenu après immatriculation. Il sert à attester la propriété, l'exploitation, le bail ou l'hypothèque d'un bien foncier, mais sa valeur probante reste inférieure à celle du titre foncier, qui fait foi en cas de litige.